

Rapport *Abus sexuels envers les enfants : Eviter le premier passage à l'acte*

Synthèse

D'abord tournée essentiellement vers la prévention des abus sexuels auprès des enfants, l'Association DIS NO a changé de cap, suite à différentes études mettant en évidence l'insuffisance de cette démarche. Ayant choisi de **ne pas faire porter à l'enfant le poids et la responsabilité de se protéger lui-même**, il a fallu réfléchir à d'autres pistes. La plus évidente étant la prévention en amont, orientée vers l'auteur et encore plus en amont, vers le « potentiel auteur ».

Sachant que le domaine de la prévention des abus sexuels est la principale mission de l'Association, notre question était : **faut-il attendre que l'irréparable soit commis** et qu'un signalement ait lieu pour intervenir, alors que des campagnes d'information et de prévention existent dans tous les autres domaines liés à la santé publique (violence conjugale, dépendance à l'alcool, toxicomanie, etc.) ? L'Association DIS NO a donc cherché à savoir s'il existait des structures vers lesquelles une personne ayant une motivation à l'abus sexuel d'enfant puisse s'adresser pour chercher de l'aide avant le premier passage à l'acte.

C'est ainsi qu'est né le Projet *Prévention Orientée Potentiel Auteur (POPA)*¹ motivé par l'idée de développer des formes de prévention des abus sexuels sur enfants destinées aux adultes et aux adolescents, afin de les dissuader ou de les empêcher de passer à l'acte. Ceci dans la conviction qu'il est essentiel, mais insuffisant, de s'occuper des victimes et des auteurs une fois qu'un abus a eu lieu. Des études mettent en évidence qu'une fois passés à l'acte sur un enfant, le risque est grand que ces adultes renouvellent - sur le même enfant et/ou sur d'autres - ces agressions, tant qu'elles ne sont pas saisies par la justice.

Le rapport ***Abus sexuels envers les enfants : Eviter le premier passage à l'acte*** est donc le fruit de plusieurs années de recherche autour de ce thème encore très peu exploré. Il se présente en deux parties : la première constitue le corps du Rapport alors que la deuxième, conçue pour être consultée de manière ciblée d'après les différents intérêts, présente en détail les résultats de l'état des lieux des démarches de prévention des abus sexuels destinées aux adultes et aux adolescents à risque d'un premier passage à l'acte sur le plan international et suisse.

Une revue systématique de la littérature, menée sur mandat par l'Institut de Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne, vient compléter le rapport de l'Association DIS NO.

La récolte et l'analyse des informations recueillies dans le cadre du Projet ainsi que les contacts et la réflexion entamés ont mis en évidence plusieurs aspects et éléments clefs de cette thématique encore peu étudiée, ce qui a permis de :

- Contextualiser l'émergence de la prévention avant le premier passage à l'acte dans l'évolution des concepts de prévention des abus sexuels envers les enfants
- Mieux définir les groupes cibles concernés par le projet
- Proposer un modèle permettant de mieux différencier les personnes concernées par les recommandations

¹ La notion de « potentiel auteur » contenue dans la dénomination du Projet POPA a été redéfinie suite à des réflexions et des échanges avec divers intervenants de terrain. Le Projet a débouché sur le Rapport *Abus sexuels envers les enfants : Eviter le premier passage à l'acte*.

- Disposer de repères épidémiologiques sur le nombre de personnes concernées par cette problématique
- Mieux différencier les mineurs à comportements sexuellement problématiques et ceux à risque de passage à l'acte envers des enfants plus jeunes.
- Faire l'état des lieux de ces démarches sur le plan international et suisse
- Confirmer qu'un certain nombre de personnes appartenant aux groupes cibles concernés par ce rapport recherchent de l'aide pour ne pas passer à l'acte.
- Analyser et présenter les résultats de cet état des lieux du point de vue des réalisations en cours, ou abandonnées (avec les raisons de cet abandon).
- Aboutir à des recommandations présentant le protocole des phases préparatoire et pro-active de la mise en place d'un projet pilote de prévention du premier passage à l'acte *en Suisse romande*

Mieux définir les groupes cibles *présentant ou ayant présenté une motivation à l'abus sexuel d'enfant*

Ce rapport se focalise sur les groupes cibles n'ayant jamais passé à l'acte. Il est toutefois important, afin de disposer d'une vision globale de la prévention des abus sexuels sur les enfants, de considérer la situation de toute personne à risque de passage à l'acte (PRPA) : les personnes à risque de premier passage à l'acte (PRPPA) et les personnes à risque de récidive (PRR).

C'est pourquoi nous avons dédié une annexe au processus amenant un auteur d'abus sexuels sur enfant à être découvert par la justice et une autre à un aperçu des données descriptives et statistiques concernant les auteurs découverts et non découverts.

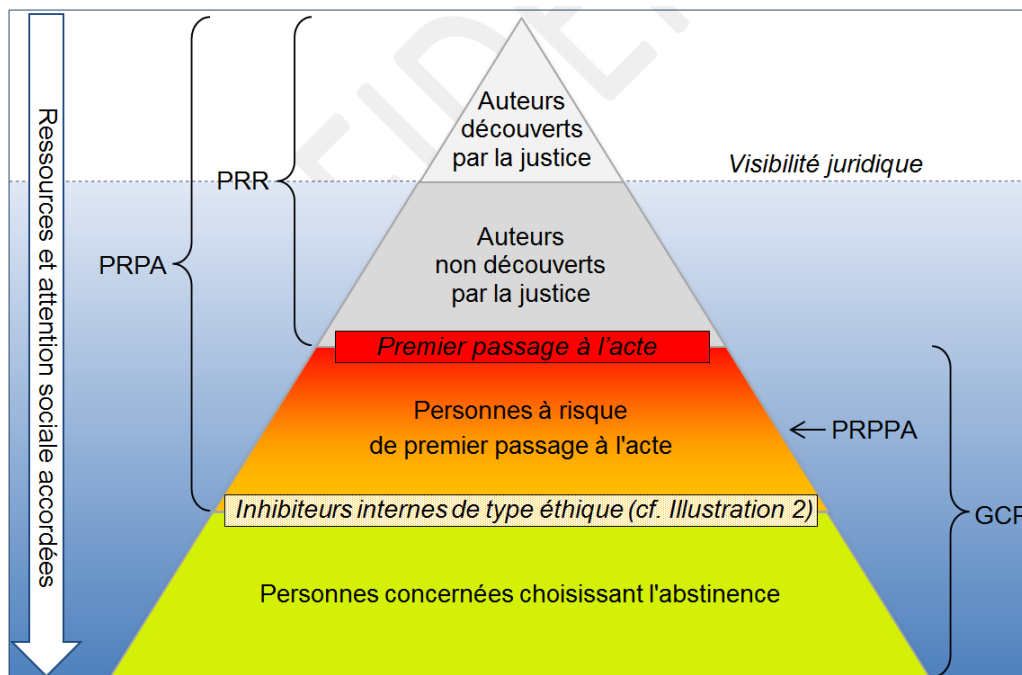


Illustration 1 : Vue d'ensemble des personnes présentant ou ayant présenté une motivation à l'abus sexuel d'enfant d'après les ressources et l'attention sociale dont elles font l'objet.²

Les deux groupes à la base de l'iceberg, situés avant le premier passage à l'acte, représentent les Groupes Cibles Prioritaires du Projet (GCP). C'est l'ensemble de ces personnes ainsi que leur entourage qui sont concernés par les recommandations préconisées dans ce rapport.

Absence d'une terminologie commune et consensuelle

L'absence d'une terminologie commune et consensuelle pour désigner les groupes cibles concernés par ce rapport (par ex. « potentiels auteurs », « personnes à risque de passage à l'acte », etc.) reflète l'état encore embryonnaire de la réflexion en la matière.

Dès lors, comment définir et caractériser les personnes à risque de premier passage à l'acte d'abus sexuel sur enfant ? Peut-on considérer que toute personne présentant des pensées concernant des relations sexuelles avec des enfants est à risque de passage à l'acte ?

² Cette forme d'iceberg n'est pas représentative de leurs proportions numériques, mais bien de leur visibilité aux yeux de la justice (auteurs) et de la société (auteurs non découverts et personnes n'ayant jamais commis d'actes répréhensibles).

Les échanges avec différents spécialistes effectués tout au long de ce projet ont amené un important constat : **même le facteur de risque le plus fréquemment évoqué, l'attirance sexuelle pour des enfants (pédophilie), ne suffit pas, à lui seul, pour prédire un risque de passage à l'acte.**

Cette observation a permis d'élaborer un modèle exploratoire (Illustration 2) tenant compte de la différence entre les personnes à risque de premier passage à l'acte (PRPPA) et les personnes ressentant une attirance sexuelle pour les enfants mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas à risque de passer à l'acte.

Nos recherches nous ont permis :

- de clarifier une caractéristique commune à l'ensemble de la population des Groupes Cibles prioritaires du Projet (GCP) : ce sont les *motivations* à l'abus sexuel d'enfant (attirance sexuelle pour les enfants, dépendance à la pédopornographie, pulsions, pensées ou comportements déviants, etc.).
- de mettre en évidence les étapes du processus conduisant au premier passage à l'acte, qui tiennent au franchissement des différentes barrières que constituent les inhibiteurs internes et externes (de type éthique, de type égocentré, et les freins purement externes).

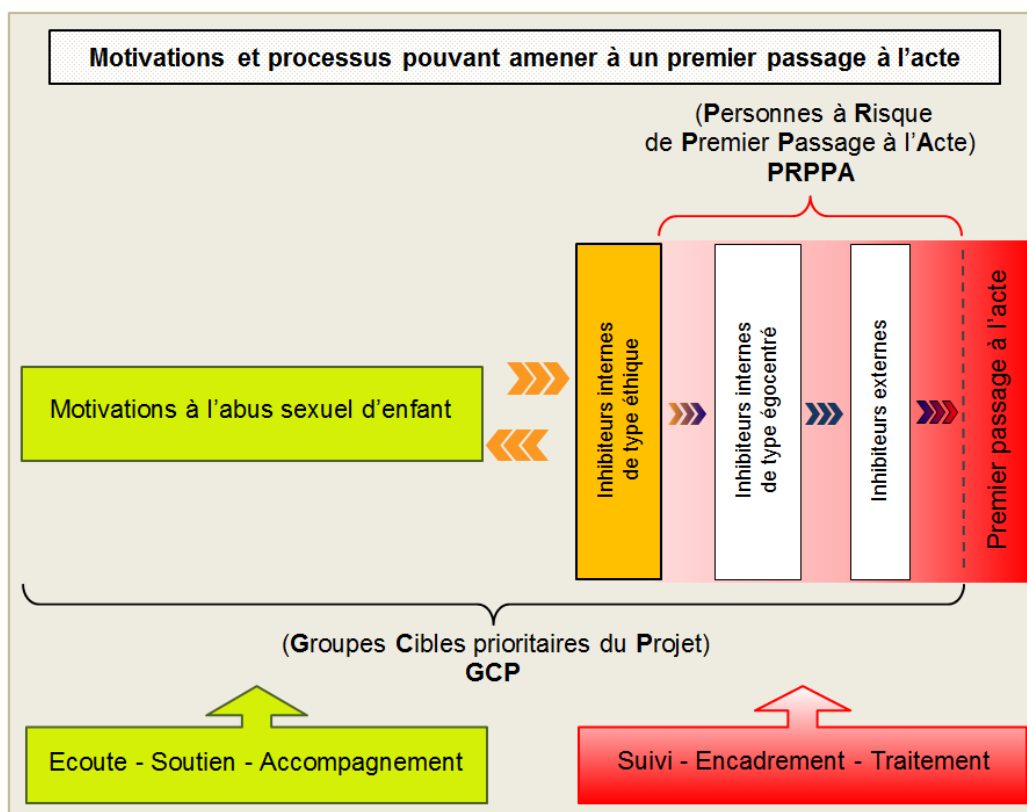


Illustration 2 : Motivations et processus pouvant amener à un premier passage à l'acte

C'est durant ce processus qu'une partie des personnes concernées peuvent être interpellées et, en fonction de la phase dans laquelle elles se trouvent, informées ou dissuadées par des campagnes de prévention et des offres de prestations adéquates.

L'illustration 2 montre que les PRPPA ne constituent qu'un des groupes cibles concernés par ce projet. Elle permet ainsi de ne pas stigmatiser l'ensemble de la population que nous cherchons à atteindre et de différencier les approches et les prestations dès les premiers

contacts, ce qui éviterait d'aiguiller d'emblée les personnes présentant des ressources personnelles suffisantes vers des prestations inadéquates (groupes de parole pour auteurs condamnés, établissements psychiatriques, etc.). Ceci constituerait en effet un jugement prématuré ainsi qu'un facteur dissuasif.

Un nombre stupéfiant de personnes concernées. Repères épidémiologiques

Etant donné que les personnes appartenant aux groupes cibles concernés par ce rapport n'ont pas de raison d'être judiciairisées, aucune statistique n'existe concernant leur nombre. Quelques rares études portent sur la propension à l'abus sexuel d'enfant. Ces travaux fournissent des fourchettes qui permettent d'estimer dans les grandes lignes la proportion de cette population.

Dans la récente étude de Becker-Blease, Friend & Freyd (2006) portant sur un échantillon de 531 étudiants (hommes), 7% d'entre eux ont admis que « les petits enfants les attireraient sexuellement »³.

Le site du programme de traitement « Kein Täter werden », en Allemagne, mentionne que jusqu'à 1% des hommes ont une attirance sexuelle partielle ou exclusive pour les enfants⁴. D'après ce site, les personnes sexuellement attirées (partiellement ou exclusivement) par les enfants seraient, en Allemagne, environ 250'000. Ce chiffre ne concerne d'ailleurs que les hommes âgés de 18 à 75 ans⁵.

Dans les notes de la Télévision suisse romande ayant servi à la préparation de l'émission « 36.9 » du 09 avril 2008, « *Pédophilie : en savoir plus* », on peut lire : « En extrapolant les données canadiennes à la Suisse, on peut supposer qu'environ 50'000 adultes (hommes et femmes) ressentiraient une attirance sexuelle à l'égard d'enfants. »⁶

Le groupe cible des mineurs

Nous avons porté notre attention non seulement sur les adultes, mais également sur les mineurs en tant que personnes pouvant agir de manière sexuellement abusive envers d'autres enfants. Un chapitre distinct (chap. 3) est consacré à cette thématique particulière et délicate, afin de rendre compte de ses spécificités par rapport aux adultes. Nous y présentons le résultat de nos recherches concernant deux populations :

- Les enfants de 12 ans et moins présentant des comportements sexuellement problématiques (CSP). Ces enfants « sont en développement et leurs comportements problématiques sont l'expression de difficultés vécues, souvent dans leur milieu familial, et ils ont un besoin urgent d'aide. » (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2010, p. 67)
- Les (pré)adolescents à risque de passage à l'acte d'abus sexuels envers des enfants significativement plus jeunes :

Bien qu'environ 50% des agresseurs sexuels adultes « mentionnent avoir commis leur premier délit à l'adolescence (Abel, Mittelman & Becker, 1985 ; Freeman-Longo, 1983 ; McConaghy, Blaszczyński, Armstrong & Kidson, 1989) », nous savons en même temps que seule une minorité des adolescents agresseurs sexuels

³ Becker-Blease, K., Friend, D., & Freyd, J.J. (Novembre 2006). Child Sex Abuse Perpetrators among Male University Students. [Page Web]. Accès : <http://dynamic.uoregon.edu/~jjf/istss06issd06/bbffISTSS06.pdf> (Consulté le 14.09.11).

⁴ <http://dont-offend.org/story/86/3886.html> (Consulté le 13.12.2011).

⁵ <http://www.kein-taeter-werden.de/story/18/3818.html> (Consulté le 12.12.2011).

⁶ *Pédophilie : en savoir plus. Emission « 36.9 » de la TSR.* (2008). Notes ayant servi à la préparation de l'émission du 09.04.2008. [Page Web]. Accès : <http://www.tsr.ch/emissions/36-9/plus/1004458-pedophilie-en-savoir-plus.html> (Consulté le 14.09.11).

« commettront d'autres agressions sexuelles à l'âge adulte [...] : 6% à 20% ». (Tardif, Hébert & Béliveau, p. 151).

Un nouveau seuil pourrait être franchi en prenant conscience qu'il existe des mineurs, adolescents et enfants, à risque de commettre une première agression sexuelle et qu'il serait souhaitable, compte tenu des acquis et des connaissances actuelles, d'anticiper et d'intervenir en vue d'éviter le premier passage à l'acte.

Cette vaste recherche a débouché sur un état des lieux international et suisse

Nous avons observé, analysé et répertorié plus de 130 structures et démarches, de différents ampleurs, menées par des organismes étatiques, universitaires et hospitaliers, ou découlant d'initiatives privées. Nous en avons retenu 50 remplissant les critères de la recherche qui se répartissent de la manière suivante :

	BE	CA	DL	FR	IR	NL	SE	UK	US		CH	CH ⁷	CHa	Chi	Total par objet
Enquêtes et recherches							1								1
Campagnes d'information			1								1				2
Structures et lieux d'accueil		5	1	1	1			1	2		1	1	1		14
Lignes téléphoniques					1			1	1						3
Sites internet		1		2					1			1			5
Supports (brochures, manuels,...)		1		1								2			4
Programmes		3													3
Formations pour professionnels				1					1				1		3
Propositions en cours ou abandonnées	1	2					1	1				4	1		10
Démarches ciblant les mineurs		5													5
Total par pays	1	17	2	5	2	0	2	3	5		2	8	3	0	50

Illustration 3 : Tableau récapitulatif des structures et démarches répertoriées, par type et par pays

⁷ CHr : Suisse romande ; CHa : Suisse allemande ; Chi : Suisse italienne.

Constats ressortant de l'analyse des réalisations en cours ou abandonnées

Domaine très peu exploré

Dans le cadre de cette recherche, un mandat a été confié à l'Institut de Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne afin de procéder à une recherche systématique de la littérature nationale et internationale sur le sujet de la prévention orientée vers les potentiels auteurs d'abus sexuels sur enfants. Il en résulte que **très peu de données sont disponibles**.

En effet, rares sont les études qui abordent – en tant que sujet central – le thème de la prévention des abus sexuels sur les enfants avant le premier passage à l'acte. De ce fait, **ce rapport pourrait bien être le premier document s'intéressant spécifiquement à cette problématique**.

Difficultés à trouver des informations sur le terrain

De manière générale, nous avons observé parmi les structures répertoriées un **grand manque de visibilité concernant les prestations** destinées à des personnes appartenant aux différents GCP. Ce phénomène est un des éléments qui a rendu la recherche plus complexe, nécessitant de nombreux échanges personnels en dehors de la recherche de littérature.

Peu de structures et de prestations

L'état des lieux a mis en lumière un **manque de structures, de lieux d'accueil à bas seuil, d'intervenants spécialisés, de supports et de programmes** concernant les GCP, bien que quelques initiatives aient vu le jour dans différents pays observés.

La certitude que des personnes appartenant aux GCP cherchent de l'aide

Lorsque des prestations sont proposées, des demandes d'aide de personnes n'ayant jamais passé à l'acte parviennent. Cela a été le cas pour les deux plus grands programmes recensés dans le domaine étudié : celui de Stop It Now ! en Angleterre et aux États-Unis et *Kein Täter werden* en Allemagne. Ces deux démarches constituent les sources d'informations et de données les plus déterminantes, du fait qu'elles ont une ampleur nationale ainsi qu'une certaine expérience.

Contrairement à un a priori généralisé, une partie des personnes appartenant aux GCP sont en demande d'information, d'écoute et de soutien. Les données publiées dans le rapport de Stop It Now! pour la période 2005-2009 révèlent qu'environ un quart des appelants adultes concernés par leur propre situation ne sont jamais passés à l'acte⁸.

⁸ Stop It Now! (2005-2009). Stop It Now! Helpline Report 2005-2009. Together we can prevent child sexual abuse. Stop It Now ! UK & Ireland - The Lucy Faithful Foundation, pp. 18-22. [Page Web]. Accès : <http://www.stopitnow.org.uk/files/Stop%20it%20Now!%20Helpline%20Report%202005-2009.pdf> (Consulté le 28.09.11).

Recommandations pour la Suisse romande

En raison de la complexité du domaine des mineurs à CSP ou à risque de premier passage à l'acte, qui requiert des compétences très spécifiques, il a été décidé au sein du Comité de Pilotage de restreindre les Recommandations aux adultes ainsi qu'aux adolescents à partir de 12 ans.

L'Association DIS NO entend poursuivre son travail en mettant en œuvre **13 recommandations**, validées par le Comité de Pilotage du Projet, sur la base de quatre principes :

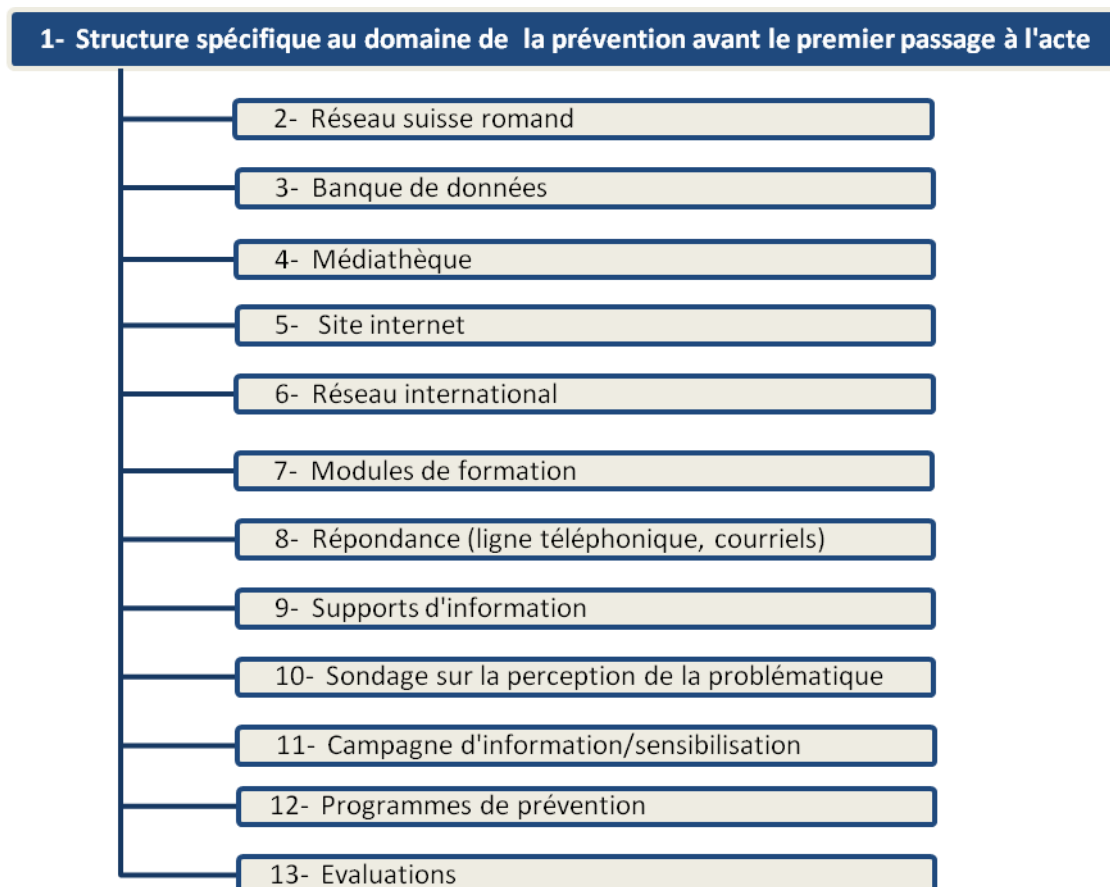
Principe 1 – Les recommandations concernent spécifiquement les GCP (Groupes Cibles Prioritaires du Projet).

Principe 2 – **La création d'une structure spécifique** au domaine de la prévention avant le premier passage à l'acte **est nécessaire**.

Principe 3 – Les recommandations seront mises en œuvre en deux phases successives. La première consiste à préparer un réseau de professionnels ainsi qu'à créer des outils et des services ad hoc. La deuxième consistera à promouvoir et ouvrir ces prestations auprès du grand public.

Principe 4 – La concrétisation des recommandations est animée par un esprit de collaboration et de synergies.

Ensemble des recommandations pour la Suisse romande



1. *Structure spécifique*

La principale recommandation consiste à créer une structure spécifique au domaine de la prévention avant un premier passage à l'acte. Cette structure n'offrira pas directement des prises en charge au niveau des soins ou du traitement, se positionnant ainsi comme un centre d'écoute intermédiaire, d'aiguillage vers d'autres services du réseau et de documentation spécialisée. C'est autour de cet organisme central que seront développées et coordonnées, directement ou en partenariat, les autres actions préconisées par les recommandations.

2. *Réseau suisse romand*

Afin d'être prêts à répondre aux diverses sollicitations découlant des démarches prévues dans les recommandations, il est essentiel de préparer le terrain en créant et coordonnant un réseau de structures et de professionnels disposés à s'investir dans cette démarche et à répondre aux sollicitations à venir.

3. *Banque de données*

Une banque de données répertoriant toutes les informations pertinentes liées au thème de la prévention adressée aux GCP (publications, structures, programmes, supports, formations, etc.) sera alimentée et mise à disposition via internet.

4. *Médiathèque*

Une médiathèque rassemblera toute la documentation pertinente ainsi que tout support et outil développés lors de la réalisation des présentes recommandations (brochures, documents, programmes, etc.).

5. *Site internet*

Un site internet dédié spécifiquement au thème de la prévention d'un premier passage à l'acte sera conçu afin d'ancrer l'existence de ce concept tout en lui donnant une grande visibilité.

6. *Réseau international*

Lors de l'état des lieux, de nombreux contacts ont été établis avec différents experts, intervenants, associations, services et organismes sur le plan international. Ces contacts seront développés afin de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans ce domaine.

7. *Modules de formation*

Différents types de formations seront conçus d'après les besoins détectés, par exemple des formations continues, des modules à intégrer dans d'autres cursus, des conférences, des séminaires, etc.

8. *Répondance*

Différents moyens de contact avec la structure spécialisée seront mis en place : adresse e-mail, numéro de téléphone et courrier. Des personnes seront formées à la répondance. Une récolte systématique de données sur le nombre et la nature des sollicitations sera effectuée.

9. *Supports d'information*

Des supports d'information (brochures, communiqués de presse, supports audiovisuels, etc.) s'adressant tant aux professionnels qu'aux GCP ou à leur entourage seront créés ou adaptés à partir de matériel déjà existant.

10. *Sondage*

Un sondage d'opinion est préconisé en tant que mesure préalable à une campagne d'information, en vue d'évaluer son impact. Il serait effectué auprès du grand public avant le lancement de la campagne.

11. *Campagne d'information*

Une campagne d'information sera diffusée via différents médias. Elle marquera la transition entre la phase préparatoire et la phase pro-active.

12. *Programmes de prévention*

Des programmes de prévention destinés à différents groupes cibles (GCP adultes et mineurs ainsi que leur entourage) seront créés ou adaptés.

13. *Evaluation*

L'évaluation est une étape et un processus fondamental dans toute démarche. Elle permet d'apprécier certains impacts des actions menées et fournit des bases d'analyse et de réflexion capitales pour adapter et améliorer les prestations offertes, ainsi que les stratégies de communication.

Conclusion

Ce rapport nous a permis de mettre en lumière le fait qu'une réflexion sur la prévention avant le premier passage à l'acte est en cours, et que ce volet de la prévention est plus que jamais nécessaire. Il s'agit là d'un vrai problème de santé publique dont les conséquences sont lourdes et coûteuses – humainement et socialement – tant pour les enfants que pour les futurs adultes qu'ils représentent.

Bien qu'encore rares, **les actions mises en place sont très prometteuses**. Nous espérons vivement que les résultats présentés et les recommandations qui en découlent, donneront envie à des personnes de tous horizons, dans les autres régions linguistiques de Suisse ou à l'étranger, de poursuivre la réflexion et de mettre sur pied de nouvelles structures destinées à ces groupes cibles encore bien peu pris en compte.

La piste de la prévention des actes d'ordre sexuel sur les enfants avant un premier passage à l'acte représente, pour tous les contributeurs à ce rapport, une approche que nous avons, déontologiquement, le devoir d'explorer.

A ce stade, ne pas envisager d'autres pistes de prévention que celles existant actuellement viendrait à se résigner, à accepter que, face au problème des abus sexuels sur les enfants, il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre que les actes soient posés pour agir.

Nos recommandations pour la Suisse romande sont réalisables à court terme et sans engagements financiers démesurés. Le fait de s'appuyer sur un réseau déjà en place et de créer une structure permettant de coordonner l'ensemble du travail sont des éléments fondamentaux.

Ce rapport contient de solides arguments ne permettant plus de mettre en doute la nécessité de mettre en place des mesures allant dans le sens de la prévention d'un premier passage à l'acte.

L'expérience nous aidera à affiner les outils permettant de toucher les personnes concernées et d'avoir un impact visant à réduire le nombre de premiers passages à l'acte, ce qui reviendrait, *de facto*, à réduire le nombre d'enfants victimes.